Image not found or type unknown

Déshériter belle-fille, cause du suicide de mon fils

Par **mrth4**, le **01/02/2019** à **15:36**

Bonjour,

je suis marié et j'ai 3 enfants. L'un d'eux était marié. Sa femme a décidé de le quitter ce qui l'a poussé au suicide avant que la procédure de divorce ne soit amorcée. Ils n'avaient pas de contrat de mariage.

Je ne souhaite pas que sa femme touche le moindre centime quand moi et ma femme décèderons.

Est-ce légalement possible ?

Cordialement

Par **youris**, le **01/02/2019** à **15:40**

bonjour,

le décès d'un époux dissout le mariage, il n'existe plus de lien juridique entre cette femme et vous.

elle n'est donc pas votre héritière.

salutations

Par **Visiteur**, le **01/02/2019** à **16:12**

Bonjour
Éventuellement, s'ils avaient des enfants, ceux-ci héritent par représentation.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés